

-----  
CABINET  
-----

Le Ministre

Abidjan, le 23 AVR 2026

N° : 1007 /MENAET/CAB

A

Mesdames et Messieurs  
les Directeurs régionaux  
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs  
les Chefs APFC  
(pour suivi)

Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement  
(pour exécution)

**Objet** : prolongation des cours de mathématiques et de Physiques-chimie  
pour les classes tenues par les nouveaux enseignants contractuels

En vue de permettre aux élèves des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> tenues par les nouveaux enseignants contractuels de bénéficier d'un temps plus long d'exposition aux enseignements-apprentissages des mathématiques et de physique-chimie, il est porté à votre connaissance que les cours se poursuivront pour ces élèves jusqu'au **12 juin 2026**, exclusivement dans les disciplines concernées.

A cet effet et dans la mesure où le 8 mai 2026 consacre l'arrêt des notes pour tous les élèves, des emplois du temps réaménagés devront être élaborés pour la bonne exécution de cette mesure.

Dans cette dynamique, les matinées seront réservées aux cours théoriques, avec une alternance des mathématiques et de la physique-chimie (soit 2 heures par discipline) et les après-midis aux exercices d'application (soit 1 heure 30 par discipline).

Cependant, en fonction des réalités contextuelles, ces dispositions peuvent être modulées en mettant toujours en avant l'intérêt supérieur des élèves.

Je vous exhorte à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution effective de cette instruction à laquelle j'attache du prix.



Ministre et par ordre  
Directeur de Cabinet

*Moustapha Sangaré*  
Moustapha SANGARÉ